



Mercredi, le 2 octobre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Encore une galère pour les bas salaires !

A l'annonce du budget 2025 du canton de Fribourg, la FEDE déplore les mesures d'économies envers l'ensemble du personnel de l'État. Même si l'octroi du palier est garanti pour l'année à venir, il n'absorbera certainement pas la hausse générale du coût de la vie et des dépenses contraintes. Dans ces circonstances, la FEDE réitère sa revendication d'indexation des bas salaires, soit jusqu'à la classe 14. Quand bien même le Conseil d'Etat se veut innovant en traitant de la pénibilité, ces mesures projetées ne permettront pas d'augmenter les revenus des personnes occupant des fonctions à bas salaires.

Contrairement à certaines études, les bas salaires sont présents dans les services publics et touchent un nombre considérable de collaborateurs et collaboratrices. L'absence d'indexation pour ces classes salariales qui subissent de plein fouet une perte de pouvoir d'achat significative est regrettable, notre gouvernement n'ayant pas eu d'égards envers eux lors de la procédure budgétaire. Cela fait pourtant trois ans que la FEDE réclame des mesures concrètes d'amélioration salariale envers ce public-cible...

Autant de bouteilles jetées à la mer !

Si l'appel du 4 juillet des partenaires sociaux et syndicaux avait pu être entendu pour être intégrés dans l'élaboration du programme d'économie annoncé, Cette revendication fondamentale aurait sans doute permis de constater la solidarité régnant au sein du personnel de l'État envers les personnes occupant les fonctions les moins bien rémunérées. Il aurait également appris que des potentiels d'économies sont réalisables en priorisant les tâches et identifié les gaspillages. Las! Le Conseil d'Etat décide en occultant les propositions constructives émergeant du terrain.

Dans un contexte global particulièrement précarisant, ne serait-il pas judicieux de s'écouter, se parler, d'échanger pour se comprendre et construire ensemble des services publics efficaces ? En ce sens, il est bon de rappeler que le cadre légal inscrit dans la loi sur le personnel de l'Etat ouvre l'opportunité d'échanges pour établir un lien de confiance entre l'Etat-employeur et son personnel (art. 123 LPers).

Au vu de ces éléments, la FEDE s'engage à se positionner clairement sur le programme d'assainissement prévu au printemps prochain, particulièrement si celui-ci devait s'appliquer aux fonctions à bas salaires.

Pour la FEDE

Isabelle Castella, Présidente, 078/225 28 36

Sophie Tritten, Secrétaire générale, 079/704 73 63